

Raison sociale : Auto-école René Péquignot
Siret : 398 831 602 00022
Adresse mail : auto.ecole.pequignot@orange.fr
Téléphone : 03 82 34 64 85

Agrément préfectoral : E1205710840
N° de formation professionnelle : 41570037757
Code NAF : 8553Z

Public et prérequis

Tout public répondant aux conditions suivantes :

- 18 ans minimum.
- Autorisation de l'assurance.

Durée

- Variable avec 20h minimum légales obligatoires

Contact Thionville

- Mme Scheil Rachelle tél : 03 82 34 64 85
Mail : auto.ecole.pequignot@orange.fr
8, rue du Général Mangin 57100 Thionville

Contact Metz

Mme Schug Christelle tél : 03 87 21 01 01
03 87 30 25 39

Mail : autoecolenau.fm@orange.fr
6, rue St maximin 57070 Metz
9, rue de Paris 57000 Metz

Tarif

- Veuillez contacter votre agence

Nombre de participants

- 1 participant

Localisation de la formation

- Selon le lieu d'habitation du candidat.

Principaux contenus

- Préparation à l'examen du code de la route
- Préparation aux interrogations orales
- Contrôles de sécurité
- Conduite et manœuvre en sécurité, de manière écologique et économique
- Un RDV préalable et un RDV pédagogiques

Modalités de la formation

- Présentiel.

Documents administratifs remis

- Livret d'apprentissage.
- Double de la feuille d'évaluation.
- Attestation de présence.

Accessibilité aux personnes handicapées

- Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation



FICHE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE B/CS (avec code)

Objectifs généraux

- ◆ Acquérir les connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire de la catégorie B.
- ◆ Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code.

Les plus de la formation



- ◆ Des enseignants de la conduite qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Une pédagogie alternant des apports théoriques, de la conduite et des mises en situations pour un maximum d'efficacité.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen (inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière)
- ◆ 1 seule présentation aux épreuves circulation.
- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Permis de conduire B si réussite à l'examen

Agrément

- ◆ Agrément du centre délivré par le préfet du lieu d'implantation de l'établissement

PERMIS DE CONDUIRE B

PROGRAMME

Evaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1.	Acquérir les connaissances théoriques permettant de se présenter avec succès à l'examen du code de la route	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ dispositions légales en matière de circulation routière ▪ le conducteur ▪ la route ▪ les autres usagers de la route ▪ réglementation générale et divers ▪ précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ▪ éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ▪ équipements de sécurité des véhicules ▪ règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement 	Salle équipée d'un ensemble multimédia et e-learning.

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2.	Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les principaux organes et commande du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures du véhicules. ▪ Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. ▪ Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. ▪ Démarrer et s'arrêter. ▪ Doser les accélérations et les freinages à diverses allures. ▪ Utiliser la boîte de vitesses. ▪ Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire. ▪ Regarder autour de soi et avertir. ▪ Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3.	Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. ▪ Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. ▪ Adapter l'allure aux situations. ▪ Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime. de priorité Tourner à droite et à gauche en agglomération. ▪ Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. ▪ S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE

4.	Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer et maintenir les distances de sécurité. ▪ Croiser, dépasser et être dépassé. ▪ Passer des virages et conduire en déclivité. ▪ Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. ▪ S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. ▪ Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. ▪ Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. ▪ Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5.	Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	Variable en fonction de la progression d'apprentissage du candidat
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre un itinéraire de manière autonome. ▪ Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie ▪ Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer. ▪ Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. ▪ Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules. ▪ Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence. ▪ Pratiquer l'éco conduite. 	Véhicule d'instruction conforme aux arrêtés

Bilan, synthèse du stage et évaluation de satisfaction des stagiaires

Epreuve pratique de l'examen du permis de conduire :

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple). Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation d'une manœuvre particulière à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et question premiers secours
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- soit au moment de l'inscription à l'auto-école ;
- soit après un échec à l'épreuve pratique.

Pour y accéder, il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Après la phase de formation initiale, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction. Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.
- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances.
- Avoir obtenu une autorisation de conduire en conduite supervisée. Un exemplaire est transmis, dès sa délivrance, à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.